



**Jean Pierre VALLERY**  
Délégué Syndical Central GDF SUEZ S.A.  
Portable : 06 16 26 59 04  
Email : jean-pierre.vallery@gdfsuez.com

## UNE CONCURRENCE LARVÉE

La CRE a ordonné à ERDF et GRDF de verser des dizaines de millions d'euros aux commercialisateurs alternatifs au prétexte que l'augmentation des prix ne leur permet pas de survivre. Il a donc été décidé d'accorder une subvention aux nouveaux entrants, payée par le distributeur. La subvention allouée à Direct Énergie est 5 fois supérieure à ses bénéficiaires.

Elle est belle cette concurrence qui repose sur les subventions du secteur public et l'augmentation des tarifs de vente! Mais elle ne s'arrête pas là. Elle s'attaque également au contrat de travail des salariés en refusant de leur appliquer le statut des IEG.

## LE STATUT POUR TOUS!

FO Énergie et Mines met tous les moyens en œuvre pour que la loi sur la transition énergétique et la loi Macron ne soient pas synonyme de jungle et dumping social à l'occasion de l'ouverture à la concurrence.

FO et les syndicats FO de GDF Suez mènent depuis des mois une campagne de sensibilisation auprès des instances afin que la loi soit modifiée. Il faut que le texte contraigne les commercialisateurs à appliquer, a minima, le statut des IEG. A minima, car certaines sociétés comme TIGF appliquent à leurs salariés une convention collective au moins aussi favorable que celle des IEG.

De plus, GDF Suez envisage de rapprocher les salariés d'E/C et de Cofely Service. Ce projet s'embourbe chaque jour un peu plus. Pourtant, les salariés et FO demandent que la direction de GDF Suez s'engage à maintenir dans la durée le statut des IEG.

La direction refuse d'apporter cette garantie et démontre ainsi que la seule ambition de GDF Suez est de se séparer du statut des IEG, voire de ses salariés.

## RUPTURE DE LA CONFIANCE ET DU LIEN SOCIAL PROGRAMMÉ : ILS ONT OSÉ!

Soi-disant pour améliorer la compétitivité des Entreprises, le MEDEF propose de supprimer les CHSCT : explications.

Le MEDEF veut installer une instance unique de représentativité du personnel en remplacement de toutes les IRP (Instances Représentatives du Personnel : DP, CE, CHSCT et Délégués Syndicaux).

### Quelles conséquences ?

- La suppression des pouvoirs des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).
- La suppression du délit d'entrave : tout devient possible pour un dirigeant.
- La suppression de la nomination d'experts « indépendants ».
- Réduire à néant l'action des IRP regroupées sous la dénomination « Conseil d'entreprise » c'est en effet le but visé : réduire à l'état de simple « conseil » l'action des IRP
- Les grands dossiers amiante, Risques psychosociaux, Burnout, suicides traités par le CHSCT seront étouffés... La médecine du travail qui a tant besoin d'être réformée disparaîtra. *Un monde professionnel sans aucun problème, seuls persisteront certains salariés au mauvais esprit bien sûr!*
- De facto, de nombreux élus vont perdre leurs mandats et pourquoi pas pour certains moins dociles leurs emplois, puisqu'il n'y aura plus de limites au pouvoir disciplinaire.
- L'accroissement du fossé entre public et privé, doté (par la Droite) de CHSCT et d'institutions représentatives.

**Le gouvernement, qui parle de « Confiance », devra assumer la colère de millions de salariés lorsqu'ils sauront qu'il leur retire le droit élémentaire à la sécurité et à la santé !**